

## Postuler en M1 après une année sabbatique est il risqué ?

Par **louis127**, le **02/12/2022** à **18:10**

Bonjour à tous,

J'ai validé ma licence de Droit (Public) en 2022 et j'ai postulé en Master sur Paris. Malheureusement, je n'ai pas été retenu. Mais, pour pouvoir accéder aux opportunités de la capitale, je me suis tout de même inscrit dans un institut privé qui s'est évidemment montré en deçà de mes attentes et très toxique pour ma vie étudiante et personnelle. J'ai donc décidé de rompre mon contrat avec cette formation pour éviter de payer la suite des échéances démesurées demandées.

J'ai tout de même pu réaliser un stage conventionné durant tout le premier semestre au sein de l'administration française parisienne et j'ai d'ailleurs trouvé un second stage au Sénat, conventionné cette fois-ci par une autre école délivrant des conventions sur demande (légales je vous rassure).

Sauf que voilà, malgré mes deux stages "prestigieux" dans le monde juridique parisien, je me demande si le fait que je ne sois plus considéré comme réellement étudiant dûment inscrit dans une formation peut porter préjudice à mes candidatures de 2023 dans des M1 en Universités. Le jury ne pourrait-il pas se demander si un étudiant (encore une fois malgré les stages) qui a arrêté son année de "M1" en école privée à la fin du S1 ne serait pas un étudiant pas sérieux ?

J'ai peur que cette année légalement "sabbatique" porte préjudice à mes futures candidatures face à des L3 qui sortiraient directement de la fac sans une rupture de 6 mois de leurs études.

Bien respectueusement.

Par **x-ray**, le **03/12/2022** à **12:46**

Bonjour,

La peur n'évite pas le danger...Et ce qui est fait est fait. Vous êtes de facto dans cette situation. Maintenant, à vous de valoriser au mieux cette année. On ne pourra pas vous reprocher d'avoir pris un an à glander. Donc continuez autant que possible à valoriser votre CV pour défendre au mieux votre dossier à la reprise.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/12/2022** à **12:47**

Bonjour

Tout d'abord vous avez bien fait de quitter le premier institut privé.  
Vous pourrez expliquer votre choix dans votre lettre de motivation.

Ensuite, avec deux stages dont l'un au Sénat, je ne pense pas qu'on puisse dire que vous avez fait une année sabbatique.

Il faut contraire mettre en valeur ces stages car vous allez démontrer que vous avez perfectionné votre dossier.

N'hésitez pas à demander une lettre de recommandation à votre maitre de stage.